

Gold by Gold lance une augmentation de capital de 1,3 M€, ouverte à tous les investisseurs, destinée à l'acquisition de réserves d'Or

1^{ère} société cotée éligible aux PEA et PEA PME-ETI à constituer des réserves d'Or physique responsable

- **Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)**
- Prix de souscription : **3,80 € par action**, soit une **décote faciale de 15%**
- Parité : **8 DPS** donnent droit de souscrire à **1 action nouvelle**
- Détachement des DPS le 14 mai 2026 et période de **souscription du 18 mai au 5 juin 2026**
- Produit net de l'augmentation de capital **intégralement affecté à l'acquisition et à la conservation d'Or physique responsable** dans le cadre de la nouvelle division Réserves d'Or complétant les divisions historiques Négoce d'Or et Affinage
- Nouvelles actions Gold by Gold émises éligibles aux **PEA et PEA PME-ETI à travers la souscription à titre libre**
- **Visioconférence** à destination des actionnaires et de tous les investisseurs individuels **mardi 19 mai 2026 à 18h00** : **Lien d'inscription**

Paris, le 12 mai 2026 - 7h30 - **Gold by Gold (Euronext Growth[®] Paris - FR0011208693 - ALGLD)**, groupe français intégré et indépendant présent sur toute la chaîne d'approvisionnement de l'Or et des métaux précieux (le « **Groupe** » ou la « **Société** »), annonce qu'elle complète ses activités historiques de Négoce et d'Affinage d'Or avec la création d'une nouvelle division, **Réserves d'Or**, dédiée à la constitution de réserves d'Or physique. Dans cette perspective, Gold by Gold lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires d'un montant de 1,3 M€ (l'« **Opération** ») dont le produit net servira intégralement à constituer les premières réserves d'Or physique.

Cette Opération, dont la souscription se déroulera du 18 mai au 5 juin 2026, marque une étape structurante dans le développement de Gold by Gold avec la création d'une troisième division, **Réserves d'Or**, destinée à acquérir, conserver et faire croître à l'actif de la Société, une réserve d'Or physique responsable dans une logique de détention patrimoniale à long terme.

L'augmentation de capital avec maintien du DPS porte sur l'émission de 336 807 actions nouvelles au prix unitaire de 3,80 € par action, représentant une décote de 15% par rapport au cours de l'action Gold by Gold, le 8 mai 2026 (4,46 €), dernier cours de clôture précédant la fixation du prix de l'émission par le Président-Directeur général.

Cette Opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Patrick Schein, Fondateur et Président-Directeur général de Gold by Gold, déclare :

« Avec la création de la division Réserves d'Or, Gold by Gold franchit une étape importante de son développement. Après plus de trente ans consacrés au négoce et à l'affinage d'Or responsable, le Groupe étend son activité à la constitution et à la conservation, dans la durée, de réserves d'Or physique responsable au bilan de la Société. »

Cette nouvelle division s'inscrit dans la continuité de notre métier. Nous y appliquons les mêmes exigences de qualité du métal, de traçabilité et de responsabilité vis-à-vis de la filière qui nous accompagnent depuis trente-trois ans.

Les réserves d'Or seront uniquement composées de lingots produits par des affineurs accrédités sur la Good Delivery List de la London Bullion Market Association (LBMA), conservés en France par des dépositaires professionnels et adossés à des Crédits Fairmined®.

L'augmentation de capital lancée ce jour est l'étape fondatrice de cette nouvelle activité. Elle s'adresse à l'ensemble des investisseurs et offre, en particulier, une voie d'accès inédite à l'Or aux détenteurs de PEA et de PEA PME-ETI via les actions Gold by Gold, qui sont éligibles à ces dispositifs fiscaux. »

/ L'OR : UN ACTIF DE RÉSERVE INSTITUTIONNEL ET PATRIMONIAL

Selon le Rapport annuel 2025 de la Banque Centrale Européenne¹ (BCE), « avec le prix de l'or atteignant de nouveaux sommets, la part de l'or dans les réserves de change mondiales aux prix de marché, à 20%, a dépassé celle de l'euro (16%) ». L'Or est ainsi devenu, en 2024, le deuxième actif de réserve au monde derrière le dollar. Toujours selon la BCE¹, « les deux tiers des banques centrales ont investi dans l'or à des fins de diversification, tandis que deux cinquièmes l'ont fait comme protection contre le risque géopolitique. »

En France, la Banque de France² souligne que « l'or continue à jouer un rôle de valeur refuge en période d'instabilité financière ou de tensions géopolitiques » et que, depuis l'abandon de la convertibilité du dollar en or en 1971, « l'or n'a plus de rôle monétaire mais reste un actif qui inspire confiance et a une valeur intrinsèque ». D'après les statistiques officielles compilées par le Fonds Monétaire International³, les réserves d'Or détenues par les banques centrales à l'échelle mondiale atteignaient 36 552 tonnes à fin 2025, un niveau proche du sommet historique de 38 000 tonnes atteint en 1965³. La France figure parmi les premiers détenteurs mondiaux avec 2 437 tonnes³.

Cette accumulation institutionnelle s'inscrit dans une dynamique pluriannuelle. Selon le World Gold Council⁴, les banques centrales ont acquis 863 tonnes d'Or sur l'année 2025, soit la quinzième année consécutive d'achats nets depuis 2010 et un niveau supérieur de 82% à la moyenne historique 2010-2021 (473 tonnes par an). L'enquête annuelle 2025 du World Gold Council⁵ indique par ailleurs que 95% des banques centrales interrogées anticipent une hausse des réserves mondiales d'Or sur les douze prochains mois et que 43% prévoient d'augmenter leurs propres réserves, deux niveaux records sur huit ans d'enquête.

Pour les épargnants, l'Or est traditionnellement utilisé comme outil de diversification d'un patrimoine. Dans une publication récente, la Monnaie de Paris⁶ souligne que l'Or est « un actif tangible qui a une valeur intrinsèque » permettant à l'investisseur de « ne pas encourir le risque de faillite d'un émetteur », et qu'il est « depuis longtemps considéré comme la valeur refuge par excellence ». La Monnaie de Paris souligne par ailleurs que l'Or figure, en moyenne sur les cinq dernières années, parmi les actifs les plus échangés sur les marchés mondiaux, et rappelle que « la détention d'or permet de réduire, par la diversification, le risque global d'un portefeuille » et que « l'or est réputé être un actif qui conserve sa valeur dans le temps ».

Ces mêmes institutions rappellent néanmoins que le cours de l'Or peut connaître des variations significatives. La Banque de France² indique que « ce rôle de valeur refuge ne veut pas dire que son cours n'est pas volatil » et que « l'or peut s'apprécier fortement en période de crise mais aussi se déprécier en période calme car il ne produit pas d'intérêt ». La Monnaie de Paris⁶ souligne pour sa part que « le prix de l'or peut être soumis à court terme à une forte volatilité : les prix peuvent évoluer rapidement, à la hausse comme à la baisse, d'un jour sur l'autre ». Les performances passées du cours de l'Or ne préjugent pas de ses performances futures.

C'est cette conviction sur la place de l'Or comme actif de réserve patrimoniale et de « valeur refuge par excellence⁶ » qui a conduit Gold by Gold à créer sa division **Réserves d'Or** : permettre aux investisseurs un

¹ Source : Banque centrale européenne, [The international role of the euro](#), juin 2025

² Source : Banque de France, [ABC de l'économie - L'Éco en Bref, « L'Or »](#), avril 2025

³ Source : Fonds monétaire international, [International Financial Statistics](#), données World Official Gold Holdings compilées par le World Gold Council, mises à jour mai 2026

⁴ Source : World Gold Council, [Gold Demand Trends: Q4 and Full Year 2025](#), janvier 2026

⁵ Source : World Gold Council, [Central Bank Gold Reserves Survey 2025](#), juin 2025

⁶ Source : Monnaie de Paris, [Sept raisons d'investir dans l'Or](#), janvier 2026

accès facilité à l'Or physique, à travers les actions Gold by Gold éligibles aux PEA et PEA PME-ETI, avec toutes les garanties de transparence et de responsabilité d'un Groupe coté sur Euronext Growth® à Paris depuis 2012.

Gold by Gold défend une approche responsable de l'Or sur l'ensemble de sa chaîne de valeur : sourcé de manière responsable, affiné avec exigence, certifié par le marché de Londres LBMA, adossé à un crédit Fairmined® et thésaurisé dans la durée.

/ ÉVOLUTION DU COURS DE L'OR SUR 10 ANS (€/g)*



* Données au 6 mai 2026 (les performances passées ne préjugent pas des performances futures).

/ NÉGOCE ET AFFINAGE D'OR : ACTIVITÉS FONDATRICES DE GOLD BY GOLD

Fondé en 1992, Gold by Gold est un groupe français intégré et indépendant. Fort d'un savoir-faire reconnu, il incarne depuis sa création une approche rigoureuse, engagée et rentable de la filière Or.

À travers ses divisions opérationnelles intégrées, Gold by Gold est présent sur toute la chaîne d'approvisionnement des métaux précieux, depuis la sortie de mine à l'affinage en passant par le négoce, auxquels s'ajoute désormais la constitution de réserves d'Or physique responsable. Un modèle qui relie les filières d'extraction artisanale et à petite échelle aux marchés internationaux, avec l'Or pour fil conducteur.

Avec sa division **Négoce d'Or**, Gold by Gold intervient comme intermédiaire pour l'Or primaire auprès de mines artisanales et à petite échelle, principalement en Colombie. Cette activité historique s'appuie sur la certification « *Responsible Minerals Assurance Process* » (**RMAP**), programme de la *Responsible Minerals Initiative* (**RMI**). Premier standard reconnu par l'Union européenne pour sa conformité à la réglementation sur les minerais issus de zones de conflit, cette certification garantit un approvisionnement responsable, traçable et conforme aux exigences internationales les plus strictes.

Gold by Gold établit ainsi des relations directes et durables avec des producteurs d'Or, leur offrant un débouché stable tout en valorisant leur production. Cette approche permet de sécuriser l'origine de l'Or, de garantir le respect des droits humains et des normes environnementales fondamentales (notamment en matière d'utilisation de mercure sur les sites miniers) et de contribuer au développement économique de communautés locales.

Sur la période 2010-2025, la division Négoce d'Or a ainsi négocié plus de 16 tonnes d'Or, représentant un chiffre d'affaires cumulé sur 15 ans de plus de 700 M€.

Avec sa division **Affinage**, Gold by Gold affine l'Or, ainsi que d'autres métaux précieux, pour son propre compte, qu'ils proviennent de stocks existants, comme le retraitement de bijoux d'occasion, ou de l'extraction minière responsable, notamment *via* l'Or labellisé **Fairmined®**.

L'ensemble de la production est intégralement tracé, « de la source à la barre ». Cette traçabilité totale est le socle d'un Or dont l'origine peut être garantie, à chaque étape de la chaîne de valeur.

Gold by Gold est un membre actif du Groupement des fondeurs, affineurs et négociants en métaux précieux de l'**UFBJOP** (Union Française de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, des Pierres & des Perles) dont il applique rigoureusement la Charte déontologique.

/ LA DIVISION RÉSERVES D'OR : L'OR PHYSIQUE RESPONSABLE AU CŒUR DU GROUPE

Gold by Gold annonce ce jour la création de sa nouvelle division **Réserves d'Or**, nouvelle branche stratégique de la Société, complémentaire à ses activités historiques de négoce et d'affinage. Sa mission est simple et résolue : accumuler de l'Or physique de façon régulière et structurée, en s'appuyant sur l'expertise et les réseaux de la Société au sein de la filiale.

Gold by Gold entend ainsi bâtir des réserves d'Or physique responsable, destinées à une détention de long terme, faisant de l'Or le socle de la préservation du patrimoine de ses actionnaires.

Gold by Gold applique à sa nouvelle division Réserves d'Or les mêmes exigences de qualité et de responsabilité qui guident ses activités depuis sa création. Trois piliers en garantissent la solidité :

OR DE QUALITÉ INSTITUTIONNELLE

Les réserves d'Or de Gold by Gold sont uniquement constituées de lingots certifiés par des affineurs référencés sur la « **Good Delivery List** » de la **London Bullion Market Association** (LBMA), référence mondiale du marché de l'Or, garantissant la qualité et l'authenticité de chaque barre et lingot.

Ce standard international confère à ces réserves d'Or une liquidité totale sur les marchés mondiaux.

OR SECURISÉ

Les réserves d'Or de Gold by Gold sont conservées en France dans des coffres sécurisés gérés par des tiers professionnels spécialisés dans la conservation de valeurs et d'objets précieux, selon les standards de sécurité les plus élevés du secteur.

OR RESPONSABLE CRÉDITS FAIRMINED®

Gold by Gold considère que sa responsabilité sociétale ne peut être complète sans embarquer l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, qui fait vivre des dizaines de millions de personnes à travers le monde⁷.

À chaque gramme d'Or conservé dans ses réserves, Gold by Gold associe un **Crédit Fairmined®**, qui verse une prime directe aux mines artisanales, auditées régulièrement et certifiées, en reconnaissance de leurs pratiques d'extraction responsables, traçables et équitables.

L'adossement à des **Crédits Fairmined®** traduit un engagement que Gold by Gold porte depuis sa création : l'extraction de l'Or est une activité économique légitime, mais la mine qui le produit ne doit pas en supporter seule le coût humain et environnemental.

Fonctionnant comme des certificats d'électricité renouvelable, ces crédits financent directement les mines certifiées **Fairmined®**. Ce n'est pas l'Or lui-même qui est certifié, mais la mine certifiée qui le produit qui est récompensée. Le coût par **Crédit Fairmined®** est équivalent à environ 1% de la valeur de l'Or sous-jacent acquis.

Relier la constitution de réserves d'Or aux enjeux humains et environnementaux de son extraction est au cœur de la vision de Gold by Gold : exigence sur l'extraction, performance économique, traçabilité rigoureuse et engagement responsable, sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

⁷ Source : Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF).

/ **UNE STRATÉGIE D'ACCUMULATION ET DE CONSERVATION D'OR PHYSIQUE AU FIL DU TEMPS**

À travers la création de la nouvelle division Réserves d'Or, Gold by Gold lance donc une stratégie pionnière en Europe focalisée sur un objectif d'accumulation d'Or physique au fil du temps. Cette stratégie vise un renforcement progressif de cette réserve, dans une logique de détention patrimoniale à long terme.

La présente augmentation de capital constitue l'étape fondatrice de la division Réserves d'Or et permet d'engager l'accumulation de réserves d'Or physique responsable au bilan de la Société. Cette première opération a vocation à être suivie, à terme et selon l'évolution des conditions de marché ainsi que de l'adhésion des investisseurs à cette stratégie de thésaurisation, d'opérations ultérieures de renforcement des fonds propres de la Société permettant la poursuite de la constitution des réserves d'Or. Ces opérations futures, qui n'ont pas fait l'objet d'engagements ni de calendrier à ce stade, seraient le cas échéant réalisées dans le cadre des dispositions de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ou de toute autre disposition applicable.

Les produits nets de ces potentielles levées de fonds additionnelles seraient intégralement dédiés à l'acquisition de nouvelles quantités d'Or afin de faire croître les réserves de la division Réserves d'Or.

Parallèlement, Gold by Gold entend continuer de développer ses activités historiques de Négoce et d'Affinage d'Or, qui demeurent les activités principales de la Société.

/ **UN ADOSSEMENT À L'OR PHYSIQUE À TRAVERS LES ACTIONS GOLD BY GOLD ÉLIGIBLES AUX PEA ET PEA PME-ETI**

La constitution de ces réserves d'Or physique au bilan de Gold by Gold ouvre aux investisseurs, et notamment aux détenteurs de PEA et de PEA PME-ETI, un véhicule d'investissement adossé à de l'Or physique à travers les actions Gold by Gold.

En devenant actionnaire de Gold by Gold, les détenteurs de PEA et PEA PME-ETI peuvent diversifier leur portefeuille au sein d'une enveloppe fiscalement avantageuse en détenant les actions d'une société qui met en œuvre une stratégie de constitution et de conservation de réserves d'Or physique responsable.

À ce jour, ni l'Or physique ni les ETF (*Exchange-Traded Fund* ou fonds indicel) adossés à l'Or ne sont éligibles aux PEA et PEA PME-ETI.

Gold by Gold attire l'attention des investisseurs sur le fait que l'acquisition de DPS sur le marché n'est possible qu'à travers un compte-titres ordinaire. Les actions issues de l'exercice de ces DPS ne pourraient alors être détenues que sur ce même compte-titres.

Les DPS ne pouvant pas être acquis dans un PEA ou un PEA PME-ETI, les investisseurs souhaitant loger des actions nouvelles Gold by Gold dans leur PEA ou leur PEA PME-ETI devront utiliser la souscription à titre libre en faisant parvenir leur demande de souscription à leur intermédiaire financier au cours de la période de souscription, jusqu'au 5 juin 2026 inclus.

/ **RÉSULTATS ANNUELS 2025**

À l'issue de l'exercice 2025, Gold by Gold a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 31,6 M€, en forte progression de +131% par rapport à 2024, porté par l'accroissement des volumes d'Or négociés et la hausse des cours de l'Or. Les divisions Négoce et Affinage ont traité 300 kg d'Or en 2025 (contre 162 kg d'Or en 2024), soit une hausse des volumes de +85%, exclusivement sourcés *via* la filiale colombienne Gold by Gold Colombia.

Le résultat d'exploitation 2025 s'est établi à 1,4 M€ (contre 0,3 M€ un an plus tôt), porté par la forte progression de la marge brute (+133%) et avec une structure de coûts ayant peu évolué par rapport à l'exercice 2024. Le résultat net part du groupe est ressorti à un niveau historique de 1,2 M€ (contre 36 K€ en 2024), soit une marge nette de 3,9%.

Gold by Gold bénéficie d'une situation bilancielle renforcée à l'issue de l'exercice 2025. Les capitaux propres consolidés du Groupe s'élevaient à 4,2 M€ au 31 décembre 2025, et les stocks s'établissaient à un niveau de 3,8 M€ en fin d'exercice, contre 2,6 M€ au 30 juin 2025 et 2,3 M€ fin 2024.

La trésorerie disponible s'élève à 1,0 M€ à fin décembre pour des dettes financières quasi nulles (31 K€). Ce niveau de trésorerie disponible à fin 2025 permet à la Société de disposer d'un horizon de trésorerie de plus de douze mois.

Comme chaque année depuis son introduction en Bourse en 2012, Gold by Gold proposera à la prochaine assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,04 € par action au titre de l'exercice 2025, en augmentation de +33% par rapport à l'an dernier (0,03 € au titre de 2024).

Retrouvez l'intégralité du [communiqué de presse des résultats annuels 2025](#) sur le site de Gold by Gold.

/ UTILISATION DU PRODUIT NET DE L'OPÉRATION

Le produit net de l'augmentation de capital sera intégralement affecté à l'acquisition d'Or physique responsable ainsi qu'à sa conservation dans le cadre de la nouvelle division Réserves d'Or.

Aucune fraction du produit net ne sera affectée à d'autres activités de la Société.

Les réserves d'Or ainsi constituées feront l'objet d'une détention distincte et ségréguée au sein de la Société.

Leur évolution fera l'objet d'une communication financière régulière, offrant aux actionnaires une visibilité directe sur la progression de la quantité d'Or accumulée.

/ PRINCIPALES MODALITÉS DE L'OPÉRATION

→ Capital social avant l'Opération

À la date du lancement de l'Opération, le capital social de Gold by Gold est composé de 2 694 462 actions, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,10 €, inscrites aux négociations sur le marché Euronext Growth® à Paris.

→ Codes de l'action et du DPS

Libellé :	GOLD BY GOLD
Place de cotation :	Euronext Growth® à Paris
Classification ICB :	55103025, Gold Mining
Code ISIN de l'action :	FR0011208693
Mnémonique de l'action :	ALGLD
Code ISIN du DPS :	FR0014018EW2

→ Cadre juridique de l'Opération

Faisant usage de la délégation conférée par la 1^{ère} résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2026, le Conseil d'administration de Gold by Gold, lors de sa séance du 10 mai 2026, a approuvé le principe d'une augmentation de capital réalisée avec maintien du DPS, le lancement de l'émission ainsi que ses conditions.

→ Nature de l'Opération et nombre d'actions émises

La levée de fonds proposée par la Société porte sur une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) à travers l'émission de 336 807 actions nouvelles, pouvant être portée à un maximum de 387 328 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, en fonction de la demande.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'inscription aux négociations sur Euronext Growth® à Paris. Leur inscription est prévue le 12 juin 2026, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0011208693).

→ Prix de souscription des actions nouvelles

3,80 € par action nouvelle, représentant une décote de 15% par rapport au cours de clôture de l'action Gold by Gold du 8 mai 2026 (4,46 €) précédant la fixation du prix de l'émission par le Conseil d'administration et une décote de 13% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit (4,38 € compte tenu de la valeur théorique du DPS qui s'élève à 0,08 €).

→ Montant de l'Opération

Le montant brut total de l'émission s'élève à 1 279 866,60 € correspondant au produit d'émission de 336 807 actions nouvelles à un prix de souscription unitaire de 3,80 €.

Ce montant pourrait être porté à 1 471 846,40 €, en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

Dans l'hypothèse d'une souscription à 100% de l'Opération, le montant net total de l'Opération (correspondant au montant brut diminué de l'ensemble des frais relatifs à l'Opération) s'élèverait à environ 1,1 M€.

Selon les hypothèses, le produit net de l'opération ressort à :

(en millions d'euros)	Émission à 75%	Émission à 100%	Émission à 115%
Produit brut	0,960	1,280	1,472
Dépenses liées à l'émission	0,162	0,165	0,167
Produit net	0,798	1,115	1,305

→ Attribution des droits préférentiels de souscription

À l'issue de la séance de Bourse du 13 mai 2026, les actionnaires de Gold by Gold recevront 1 DPS pour chaque action Gold by Gold détenue (soit au total 2 694 462 DPS émis).

→ Modalités de souscription d'un actionnaire de Gold by Gold

La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence (i) aux porteurs d'actions existantes enregistrées sur leurs comptes (compte-titres, PEA ou PEA PME-ETI) à l'issue de la journée du 13 mai 2026 qui se verront attribuer le 14 mai 2026 un (1) DPS pour chaque action existante détenue et (ii) aux acquéreurs de DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire :

- **à titre irréductible**, à raison de 8 DPS pour 1 action nouvelle ;
- **à titre réductible**, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant *via* l'exercice de leurs DPS à titre irréductible. Seules les actions nouvelles éventuellement non souscrites par les souscriptions à titre irréductible seront réparties entre les souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les DPS auront été utilisés à l'appui de leurs souscriptions à titre irréductible.

Les DPS ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles. Les titulaires de DPS qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 8) devront faire leur affaire de l'acquisition sur le marché Euronext Growth® à Paris du nombre de DPS nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles.

Les DPS formant rompus pourront être cédés sur le marché Euronext Growth® à Paris pendant la période de cotation des DPS, 14 mai au 3 juin 2026 inclus, sous le code ISIN FR0014018EW2.

Pour exercer leurs DPS, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 18 mai et le 5 juin 2026 inclus et payer le prix de souscription correspondant, soit 3,80 € par action nouvelle. Les DPS non exercés seront caducs de plein droit à l'issue de la période de souscription, soit le 5 juin 2026 à la clôture de la séance de Bourse, et leur valeur sera nulle.

→ Demandes de souscription à titre libre

En sus de la possibilité de souscrire à titre irréductible et réductible, toute personne physique ou morale, détenant ou non des DPS, pourra souscrire à l'Opération à titre libre.

Les personnes désirant souscrire à titre libre devront faire parvenir leur demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment durant la période de souscription jusqu'au 5 juin 2026 inclus et payer le prix de souscription correspondant, soit 3,80 € par action nouvelle demandée.

La souscription à titre libre est la seule façon pour un nouvel investisseur de souscrire dans le cadre d'un PEA ou d'un PEA PME-ETI en faisant parvenir sa demande de souscription à son intermédiaire financier jusqu'au 5 juin 2026 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce, les souscriptions à titre libre ne seront prises en compte que si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'Opération, étant précisé que le Conseil d'administration disposera de la faculté de répartir librement les actions nouvelles non souscrites, en totalité ou en partie, entre les personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ayant effectué des demandes de souscriptions à titre libre.

→ Modalités de souscription d'un investisseur non actionnaire de Gold by Gold

Tout investisseur qui ne serait pas actionnaire de la société Gold by Gold, peut souscrire de deux manières :

- soit en faisant l'acquisition en Bourse de DPS du 14 mai au 3 juin 2026 inclus, par l'intermédiaire de l'établissement financier en charge du compte-titres et en exerçant, au plus tard le 5 juin 2026, les DPS auprès de ce dernier. Le code ISIN des DPS est le FR0014018EW2 ;
- soit en souscrivant à titre libre jusqu'au 5 juin 2026 inclus. Les personnes désirant souscrire à titre libre devront faire parvenir leur demande de souscription à leur intermédiaire financier à tout moment durant la période de souscription jusqu'au 5 juin 2026 inclus en indiquant le nombre d'actions Gold by Gold auxquelles ils souhaitent souscrire (à raison de 3,80 € par action nouvelle).

→ Modalités de souscription dans le cadre d'un PEA ou PEA PME-ETI

Gold by Gold attire l'attention des investisseurs sur le fait que l'acquisition de DPS sur le marché n'est possible qu'à travers un compte-titres ordinaire et que les actions issues de l'exercice de ces DPS ne pourraient alors être détenues qu'à travers ce compte-titres ordinaire.

Les DPS ne pouvant pas être acquis à travers un PEA ou un PEA PME-ETI, les investisseurs souhaitant souscrire à des actions nouvelles Gold by Gold à travers leur PEA ou PEA PME-ETI doivent utiliser la souscription à titre libre en faisant parvenir leur demande de souscription à leur intermédiaire financier au cours de la période de souscription, jusqu'au 5 juin 2026 inclus.

→ Limitation du montant de l'augmentation de capital et modalités de souscription

En application de l'article L. 225-134 du Code de commerce, l'augmentation de capital pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies à condition que celles-ci atteignent 75% au moins du montant fixé. À défaut, l'augmentation de capital sera caduque et les souscriptions reçues seront intégralement remboursées.

Il est précisé qu'aucun actionnaire de référence ni aucun membre des organes de direction et d'administration de la Société n'a pris d'engagement de souscription dans le cadre de la présente opération.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que tout DPS acquis sur le marché secondaire pendant la période de négociation deviendra sans valeur en cas de non-atteinte du seuil de 75%, les DPS non exercés à l'issue de la période de souscription étant caducs de plein droit.

Les investisseurs ne souhaitant pas s'exposer à ce risque ont la faculté de souscrire à titre libre, sans qu'il soit nécessaire de détenir ou d'acquérir des DPS. La souscription à titre libre ne confère aucune garantie d'allocation et reste soumise à la décision discrétionnaire de la Société en cas de sursouscription.

→ Garantie

L'émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement-livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

→ Cotation des droits préférentiels de souscription

Les DPS pourront être acquis ou cédés sur le marché pendant leur période de cotation, du 14 mai au 3 juin 2026 inclus, sous le code ISIN FR0014018EW2.

À défaut de souscription avant le 5 juin 2026 inclus ou de cession de ces DPS avant le 3 juin 2026, ils deviendront caducs et leur valeur sera nulle.

→ Caractéristiques des actions nouvelles

Jouissance : les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, porteront jouissance courante et seront assimilables dès leur émission aux actions existantes de la Société. Selon le calendrier indicatif de l'augmentation de capital, il est prévu que les actions nouvelles soient inscrites en comptes le 12 juin 2026.

Devise d'émission des actions nouvelles : l'émission des actions nouvelles est réalisée en euro.

Cotation des actions nouvelles : les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth® à Paris, le 12 juin 2026. Leur cotation ne pourra toutefois intervenir qu'après établissement du certificat du dépositaire. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur Euronext Growth® et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0011208693 et le mnémonique ALGLD.

→ Calendrier indicatif de l'Opération

12 mai 2026	Diffusion du communiqué de presse avec les principales caractéristiques de l'augmentation de capital Diffusion de l'avis Euronext
13 mai 2026	Publication de l'avis aux actionnaires au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes se verront attribuer des DPS
14 mai 2026	Détachement des DPS et début de leur cotation sur Euronext Growth® sous le code ISIN FR0014018EW2
15 mai 2026	Date d'enregistrement (<i>Record date</i>)
18 mai 2026	Ouverture de la période de souscription – Début de la période d'exercice des DPS
3 juin 2026	Fin de la cotation des DPS
5 juin 2026	Clôture de la période de souscription – Fin de la période d'exercice des DPS
10 juin 2026	Diffusion du communiqué de presse annonçant le montant définitif de l'Opération Diffusion de l'avis Euronext
12 juin 2026	Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles sous le code ISIN FR0011208693

/ RÉPARTITION DU CAPITAL

→ Répartition du capital avant l'Opération

Actionnaires	Avant l'Opération			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Fondateur	2 144 296	79,58%	4 259 946	88,58%
Autocontrôle	1 197	0,04%	0	0,00%
Public	548 969	20,37%	548 969	11,42%
TOTAL	2 694 462	100,00%	4 808 915	100,00%

→ Répartition du capital après l'Opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)

Actionnaires	Après l'Opération			
	(en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 100%)			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Fondateur	2 144 296	70,74%	4 259 946	82,79%
Autocontrôle	1 197	0,04%	0	0,00%
Public	885 776	29,22%	885 776	17,21%
TOTAL	3 031 269	100,00%	5 145 722	100,00%

→ Répartition du capital après l'Opération (réalisation de l'augmentation de capital à 75%)

Actionnaires	Après l'Opération			
	(en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75%)			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Fondateur	2 144 296	72,76%	4 259 946	84,16%
Autocontrôle	1 197	0,04%	0	0,00%
Public	801 574	27,20%	801 574	15,84%
TOTAL	2 947 067	100,00%	5 061 520	100,00%

→ Incidence de l'émission sur les capitaux propres par action

À titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action (calculs effectués sur la base des fonds propres consolidés au 31 décembre 2025 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 11 mai 2026) serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en €)	Base non diluée*	Base diluée**
Avant émission des actions nouvelles	1,49 €	1,49 €
Après émission de 336 807 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réalisation à 100%	1,75 €	1,75 €
Après émission de 252 605 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réalisation à 75%	1,69 €	1,69 €

* Sur la base d'un nombre d'actions existantes de 2 694 462 au 11 mai 2026.

** Il n'existe pas d'instruments financiers en circulation et donnant accès au capital de Gold by Gold.

→ Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

À titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 11 mai 2026) serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en %)	Base non diluée*	Base diluée**
Avant émission des actions nouvelles	1,00%	1,00%
Après émission de 336 807 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réalisation à 100%	0,89%	0,89%
Après émission de 252 605 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réalisation à 75%	0,91%	0,91%

* Sur la base d'un nombre d'actions existantes de 2 694 462 au 11 mai 2026.

** Il n'existe pas d'instruments financiers en circulation et donnant accès au capital de Gold by Gold.

/ VISIOCONFÉRENCE DESTINÉE AUX ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS INDIVIDUELS

Gold by Gold organise une visioconférence ouverte à ses actionnaires et à tous les investisseurs individuels, dans le cadre de cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS).

La visioconférence se tiendra mardi 19 mai 2026 à 18h00

À l'occasion de cette visioconférence, **Patrick Schein, Fondateur et Président-Directeur général de Gold by Gold**, présentera les activités historiques, Négoce et Affinage d'Or de la Société et la création de la nouvelle division Réserves d'Or, commentera les évolutions du marché de l'Or, et détaillera les principales modalités de cette augmentation de capital. Il répondra également aux questions des actionnaires de Gold by Gold et des investisseurs.

Les actionnaires et investisseurs peuvent adresser leurs questions en amont de la visioconférence par e-mail à GoldbyGold@actus.fr.

Pour vous inscrire à cette visioconférence, merci de cliquer sur le lien ci-dessous :

[Lien d'inscription à la visioconférence du mardi 19 mai 2026 à 18h00](#)

/ FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont exposés dans le Rapport de gestion au titre de l'exercice 2025, disponibles sur le site internet de la Société (GoldbyGold.com), onglet Investisseurs, section Documents financiers.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

S'agissant de la nouvelle division Réserves d'Or, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques suivants :

- **Risque de marché sur le cours de l'Or** : le cours de l'Or est soumis à des fluctuations significatives liées aux conditions macroéconomiques mondiales, aux politiques monétaires des banques centrales, aux variations du dollar américain, aux tensions géopolitiques et aux flux de capitaux sur les marchés financiers internationaux. Une baisse prolongée du cours de l'Or se répercuterait directement sur la valeur des réserves constituées par la Société et, par voie de conséquence, sur le cours de l'action Gold by Gold. Les performances passées du cours de l'Or ne préjugent pas de ses performances futures.
- **Risque de change** : le cours de l'Or étant libellé en dollar américain sur les marchés internationaux, les réserves d'Or de la Société sont exposées aux fluctuations du taux de change euro/dollar, susceptibles d'affecter positivement ou négativement leur valorisation en euros.

- **Risque de liquidité sur l'Or physique** : contrairement à des instruments financiers cotés, l'Or physique ne peut être cédé instantanément. En cas de besoin de liquidité, la réalisation de tout ou partie des réserves pourrait nécessiter un délai incompressible et s'effectuer à des conditions de marché défavorables.
- **Risque lié à la conservation et à la sécurité des réserves** : la division Réserves d'Or implique le stockage et, le cas échéant, le transport de quantités importantes de métaux précieux est exposé à un risque de perte ou de vol. Les réserves sont conservées dans des coffres sécurisés gérés par des professionnels spécialisés en France. Gold by Gold a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie compatibles avec cette activité.
- **Risque lié à l'absence de détention directe de l'Or par les actionnaires** : les actionnaires de Gold by Gold ne détiennent pas directement de l'Or physique mais des actions d'une société cotée dont l'un des actifs est constitué de réserves d'Or physique. La valeur de leur investissement dépend donc non seulement du cours de l'Or, mais également de l'ensemble des paramètres affectant la valeur de l'action Gold by Gold, notamment sa liquidité boursière, sa structure financière et les résultats de ses autres activités.
- **Risque réglementaire** : toute modification du cadre réglementaire applicable à la détention d'Or physique par une société, aux obligations de traçabilité ou aux conditions de conservation pourrait affecter les conditions d'exercice de l'activité de la division Réserve d'Or.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'Opération suivants :

- si les souscriptions n'atteignaient pas 75% du montant offert, soit 959 899,00 €, l'augmentation de capital serait annulée et les sommes versées par les souscripteurs leur seraient intégralement restituées, sans intérêts ni indemnité ;
- l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que tout DPS acquis sur le marché secondaire pendant la période de négociation deviendra sans valeur en cas de non-atteinte du seuil de 75%. Les investisseurs ne souhaitant pas s'exposer à ce risque ont la faculté de souscrire à titre libre, sans qu'il soit nécessaire de détenir ou d'acquérir des DPS. La souscription à titre libre ne confère aucune garantie d'allocation et reste soumise à la décision discrétionnaire de la Société en cas de sursouscription ;
- si l'augmentation de capital était annulée, les DPS deviendraient caducs et leur valeur serait nulle, impliquant une perte financière pour ceux qui en auraient fait l'acquisition sur le marché ;
- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Opération ;
- en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir une incidence défavorable sur le cours de l'action ;
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

/ PROSPECTUS

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 M€.

Retrouvez toutes les informations et la documentation relative à l'augmentation de capital sur le site :

[Goldbygold.com/augmentation-de-capital](https://goldbygold.com/augmentation-de-capital)

/ À propos de Gold by Gold

Fondé en 1992 et coté à Paris sur Euronext Growth® (FR0011208693 – ALGLD), Gold by Gold est un groupe français intégré et indépendant. Fort d'un savoir-faire reconnu, il incarne depuis sa création une approche rigoureuse, engagée et rentable de la filière Or.

À travers ses trois divisions opérationnelles intégrées (NÉGOCE, AFFINAGE et RÉSERVES), Gold by Gold est présent sur toute la chaîne d'approvisionnement des métaux précieux, depuis la sortie de mine jusqu'à leur affinage, leur revente et, depuis 2026, leur mise en réserves.

Un modèle qui relie l'extraction artisanale aux marchés internationaux, avec l'Or pour fil conducteur.

Le capital social de Gold by Gold est composé de 2 694 462 actions. Gold by Gold est coté sur le marché Euronext Growth® à Paris. Code ISIN FR0011208693, Mnémo : ALGLD, Code ICB : 1777, Gold mining.

Pour plus d'informations : [Goldbygold.com](https://goldbygold.com)

Gold by Gold

Patrick Schein
Président-Directeur général
Tél. : +33 1 53 65 12 30
bourse@goldbygold.com

Invest Securities

Cécile Aboulian
Listing sponsor
Tél. : +33 7 85 62 37 02
caboulian@all-invest.com

Actus Finance

Mathieu Omnes
Relations investisseurs
Tél. : +33 1 53 67 36 92
momnes@actus.fr

Actus Finance

Amaury Dugast
Relations presse
Tél. : +33 1 53 67 36 74
adugast@actus.fr

/ Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant notamment sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, le potentiel des produits ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Gold by Gold estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Gold by Gold qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Gold by Gold ne prend aucun engagement à mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

/ Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Gold by Gold d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni.

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux États-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du *U.S. Securities Act of 1933*, tel que modifié (le « *Securities Act* ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux États-Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du *Securities Act* qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du *Securities Act*. Gold by Gold n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis en vertu et conformément au *Securities Act* ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.